

République Française
Département Ile-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 21/09/2026
Et
Publication ou notification du :
21/09/2026

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusés ayant donné procuration : Mme MARGOTTIN Anna à Mme HEULOT Françoise, MM : CATILLON Vincent à M. BOUY Pierre, QUINIO Philippe à M. NEVEU Joseph

A été nommé(e) secrétaire : M. TRICOT Nicolas

2026-81 – Participation accueil de loisirs - Planet'Jeunes

Monsieur le Maire indique aux élus que la commune verse une participation financière à l'accueil de loisirs d'Argentré du Plessis "Planet' Jeunes", suivant la fréquentation.

L'association demande une subvention de 11.00 € / jour / enfant et 5.50 € / demi-journée / enfant pour l'année 2026.

Une précédente délibération validant la participation de la commune a été acté le 9 février 2026. Cependant, celle-ci présente une coquille sur le tarif de la demi-journée / enfant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Supprime** la décision prise le 9 février 2026, référencée 2026-12.
- **Décide** d'augmenter la participation financière à 11.00 € par enfant et par jour au titre de l'année 2026 à l'accueil de loisirs d'Argentré du Plessis "Planet' jeunes", cette décision restera en vigueur tant qu'elle ne sera pas révisée par délibération.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à émettre le mandat correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 17 septembre 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de séance,
Nicolas TRICOT

